



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt Occitanie

Service régional de la formation et du
développement

Affaire suivie par : Xavier FIDELLE-GAY
Téléphone : 05.61.10.62.21
Télécopie : 05.61.10.62.43
Courriel : xavier.fidelle-gay@educagri.fr

Montpellier, le 26 janvier 2018

Le Directeur régional

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement d'enseignement agricole
secondaire et supérieur court

Objet : Organisation de la campagne des bourses nationales d'études sur critères sociaux de l'année scolaire 2018-2019

Réf. : Note de service académique du 26 janvier 2018

L'objet de la présente note est de fixer le calendrier de la campagne de bourse pour la rentrée scolaire de septembre 2018 :

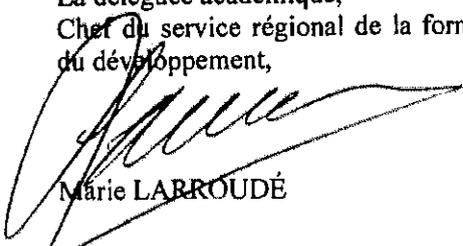
- La date limite de dépôt des dossiers de demande bourse par les familles dans les établissements d'accueil est fixée au **plus tard au vendredi 7 septembre 2018**.
- La date limite de réception des pièces manquantes dans les établissements d'accueil est fixée au **vendredi 21 septembre 2018**.
- Les commissions départementales de pré-instruction se dérouleront impérativement dans la période comprise **entre le lundi 24 septembre et le lundi 8 octobre 2018**.
- La commission régionale consultative d'attribution des bourses nationales d'études se tiendra le **mardi 9 octobre 2018**.
- La clôture de la campagne de bourse pour l'année 2017-2018 est fixée au **mardi 9 octobre 2018 à 17h**.

Il revient à chaque établissement d'accueil de veiller :

- à ce que ce calendrier soit communiqué aux familles par tous les moyens qu'ils jugeront utiles et ce, dès les journées portes ouvertes de mars 2018,
- de caler son organisation, en lien avec les établissements départementaux d'instruction, selon le présent calendrier académique qui fixe l'organisation régionale dans le cadre de la réglementation nationale en vigueur.

Je vous remercie de veiller au respect du calendrier relatif au dispositif des bourses nationales d'études sur critères sociaux qui constituera, in fine, un meilleur service rendu aux familles.

Pour le Directeur régional de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt,
La déléguée académique,
Chef du service régional de la formation et
du développement,


Marie LABROUDE